

Ordre du jour

- Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°/ Rapport sur les orientations budgétaires 2020.

2°/ Vote du budget supplémentaire du budget annexe du Lotissement la Manade : annule et remplace la délibération n°D/08-19/04 en date du 22 août 2019.

3°/ Budget annexe du camping municipal : décision modificative.

4°/ Sous-traités d'exploitation sur la plage concédée : lancement de la procédure.

5°/ Délégation des services publics locaux : approbation des rapports des délégataires.

6°/ Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : rapports annuel d'activités 2018 et rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets et des pompes funèbres.

7°/ Cession de parcelles à la société Hectare.

8°/ Cession d'un terrain.

9°/ Attribution d'un lot au lotissement La Manade.

10°/ Extension de la médiathèque : autorisation du dépôt de permis de construire.

11°/ Convention de servitudes ENEDIS.

12°/ Convention de servitudes ENEDIS.

13°/ Convention de servitudes ENEDIS.

14°/ Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : transfert de la compétence eaux pluviales urbaines - convention de gestion.

15°/ Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : convention cadre relative au réseau de lecture publique.

16°/ Grand Narbonne Communauté d'Agglomération : convention pour l'habitat saisonnier à Port-La Nouvelle.

17°/ Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aude : contrat d'assurance couvrant les risques statutaires.

18°/ Modification du tableau des effectifs.

19°/ Distinctions citoyens d'honneur de la Ville de Port-La Nouvelle pour Pierre et Marion MORTEFON.